



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau du contrôle de légalité
et du conseil juridique**

ARRÊTÉ

portant modification de la Commission Départementale
de Coopération Intercommunale

**La préfète du Loiret,
Chevalier de la Légion d'honneur**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-42 et suivants et R. 5211-19 et suivants ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2018-699 du 3 août 2018 visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement et à simplifier les modalités de leur nomination ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la circulaire du 30 juillet 2020 relative aux modalités de composition et de fonctionnement de la commission départementale de coopération intercommunale ;

Vu le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

Vu l'arrêté de la Préfète du Loiret du 27 juillet 2021 portant délégation de signature au profit de Monsieur Benoît Lemaire, Secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 août 2020 fixant le nombre de membres de la commission départementale de coopération intercommunale et la répartition des sièges entre les différentes catégories de collectivités ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2020 portant composition de la commission départementale de coopération intercommunale du Loiret ;

Vu les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 ;

Vu la délibération n° XVII du 15 juillet 2021 du Conseil départemental du Loiret désignant ses représentants pour siéger au sein d'organismes extérieurs, dont la Commission départementale de coopération intercommunale ;

Vu la délibération n° 21.08.01.102 du 19 novembre 2021 du Conseil régional Centre-Val de Loire désignant ses représentants pour siéger au sein d'organismes extérieurs, dont la Commission départementale de coopération intercommunale ;

Vu la lettre du 25 octobre 2021 par laquelle Monsieur Christophe CHAILLOU a fait part de son intention de démissionner de ses fonctions de Président d'Orléans Métropole et la lettre d'acceptation de la préfète du Loiret en date du 26 octobre 2021 ;

Considérant que cette décision n'affecte pas le mandat de conseiller communautaire délégué de Monsieur Christophe CHAILLOU au sein de la métropole orléanaise, et qu'il conserve à ce titre son siège de représentant des EPCI à fiscalité propre au sein de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale ;

Considérant la désignation le 15 juillet 2021 par le Conseil départemental de quatre conseillers départementaux appelés à siéger au sein de la commission départementale de coopération intercommunale ;

Considérant la désignation le 19 novembre 2021 par le Conseil régional de deux conseillers régionaux appelés à siéger au sein de la commission départementale de coopération intercommunale ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Loiret :

A R R Ê T E

Article 1er :

A l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2020, la mention :

4- Représentants des E.P.C.I à fiscalité propre (13 sièges)

Christophe CHAILLOU	Président d'Orléans Métropole
---------------------	-------------------------------

Est remplacée par la mention :

4- Représentants des E.P.C.I à fiscalité propre (13 sièges)

Christophe CHAILLOU	Conseiller communautaire délégué d'Orléans Métropole
---------------------	------------------------------------------------------

Article 2 :

A l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2020, les mentions :

7- Représentants du Conseil régional (2 sièges)

Prénom / Nom	Mandat / commune
Christian DUMAS	Conseiller régional
Jean-Philippe GRAND	Conseiller régional

Sont remplacées par les mentions :

7- Représentants du Conseil régional (2 sièges)

Prénom / Nom	Mandat / commune
David JACQUET	Conseiller régional
Sylvie DUBOIS	Conseiller régional

Article 3 :

A l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2020, les mentions relatives aux représentants du Conseil départemental restent inchangées :

8- Représentants du Conseil départemental (4 sièges)

Prénom / Nom	Mandat / commune
Marc GAUDET	Président du Conseil départemental
Frédéric NÉRAUD	Conseiller départemental du canton de Courtenay
Hugues SAURY	Conseiller départemental du canton d'Olivet
Jean-Luc RIGLET	Conseiller départemental du canton de Sully-sur-Loire

Article 4 :

Conformément à l'article R.5211-27 du CGCT, les représentants nommés aux articles 1, 2 et 3 du présent arrêté le sont pour la durée du mandat restant à courir pour les représentants de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Article 5 :

Le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à chacun des membres de la commission départementale de coopération intercommunale du Loiret et à la Présidente de l'Association des Maires du Loiret.

Fait à Orléans le **23 NOV. 2021**

La Préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,


Benoît LEMAIRE

NB : Délais et voies de recours (application du livre IV du code des relations entre le public et l'administration et des articles R421 - 1 et R421 - 2 du code de justice administrative
Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :
- soit un recours gracieux, adressé à Madame la Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret, 181 rue de Bourgogne - 45042 - Orléans Cedex 1 ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales 72 rue de Varenne - 75007 PARIS Cedex ;
Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.
- soit un recours contentieux, adressé à Mme la Présidente du Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45000 - Orléans
Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

Annexe à l'arrêté préfectoral modificatif du 23 novembre 2021

**Composition de la Commission Départementale de
Coopération Intercommunale
au 23 novembre 2021**

Représentants des 5 communes les plus peuplées (7sièges)

Prénom - Nom	Mandat / commune
Carole CANETTE	Maire de Fleury-les-Aubrais
Matthieu SCHLESINGER	Maire d'Olivet
Lætitia GOURBE	Adjointe au maire d'Olivet
Charles-Éric LEMAIGNEN	Adjoint au maire d'Orléans
Alexandre HOUSSARD	Conseiller municipal délégué d'Orléans
Véronique DESNOUES	Adjointe au maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
Colette MARTIN-CHABBERT	Adjointe au maire de Saint-Jean-de-Braye

**Représentants des communes autres que les 5 communes les plus peuplées,
dont la population est supérieure à la moyenne communale
du département (2 131 habitants)
(6 sièges)**

Prénom - Nom	Mandat / commune
Alain TOUCHARD	Maire d'Ormes
Pauline MARTIN	Maire de Meung-sur-Loire
Patrick HÉLAINE	Adjoint au Maire de Sully-sur-Loire
Philippe NOLLAND	Maire de Pithiviers
Frédéric MURA	Maire de Fay-aux-Loges
Pascal JUTEAU	Maire de Sandillon

Représentants des communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département (2 131 habitants) - (9 sièges)

Prénom / Nom	Mandat / commune
Jean-Marie CORNIÈRE	Maire de Dry
Daniel THOUVENIN	Maire de Villorceau
Patrick CHOFFY	Maire de Boisseaux
Didier CROISSANT	Maire d'Ousson-sur-Loire
James BRUNEAU	Maire de Sermaises
Thierry LEGUET	Maire de Rebréchien
Joël TURPIN	Maire de Saint-Martin d'Abbat
Magali GOISET	Maire de Thimory
Gilles BILLIOT	Maire de Jouy-le-Potier

Représentants des E.P.C.I à fiscalité propre (13 sièges)

Prénom / Nom	Mandat / commune
Christophe CHAILLOU	Conseiller communautaire délégué
Jean-Vincent VALLIÈS	Vice-Président d'Orléans Métropole
Luc MILLIAT	Conseiller communautaire délégué d'Orléans Métropole
Jean-Paul ROCHE	Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne
Bertrand HAUCHECORNE	Conseiller communautaire délégué de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire
Albert FÉVRIER	Président de la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais
Gérard BOUDIER	Président de la Communauté de communes du Val de Sully
Francis CAMMAL	Président de la Communauté des communes Giennoises
Arnaud de BEAUREGARD	Vice-président de la Communauté de communes des Loges
Benoît DIGEON	Vice-président de la Communauté d'agglomération Montargoise et des Rives du Loing
Delmira DAUVILLIERS	Présidente de la Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais
Thierry BRACQUEMOND	Président de la Communauté de communes de la Beauce Loirétaine
Martial BOURGEOIS	Président de la Communauté de communes de la Plaine Nord Loiret

Représentants des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes (2 sièges)

Prénom / Nom	Mandat / commune
Frédéric CUILLERIER	Président du PETR du Pays Loire Beauce
Philippe VACHER	Président du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne

Représentants du Conseil régional (2 sièges)

Prénom / Nom	Mandat / commune
David JACQUET	Conseiller régional
Sylvie DUBOIS	Conseiller régional

Représentants du Conseil départemental (4 sièges)

Prénom / Nom	Mandat / commune
Marc GAUDET	Président du Conseil départemental
Frédéric NÉRAUD	Conseiller départemental du canton de Courtenay
Hugues SAURY	Conseiller départemental du canton d'Olivet
Jean-Luc RIGLET	Conseiller départemental du canton de Sully-sur-Loire

Parlementaires membres de droit sans voix délibérative

Députés		Sénateurs
Stéphanie RIST	1ère circonscription	Jean-Noël CARDOUX
Marianne DUBOIS	5ème circonscription	Jean-Pierre SUEUR

